



Déclaration liminaire

Commission interne

séance du 22 mai 2024

représentantes : Pascale Canova et
Hélène Pouyfaucou

Madame la secrétaire générale,
Cher·es collègues,

Cette commission interne porte sur l'exercice annuel d'examen du rapport social unique et sur une évolution envisagée par l'administration de la cartographie.

Le rapport social unique, compte tenu du nombre d'agents et d'agentes qui exercent au sein du service des Affaires générales est comme chaque année, de qualité. Aussi, la CFDT remercie les agentes et agents qui ont contribué à l'élaboration de ce document important pour les services centraux. Peu d'évolutions significatives sont à noter.

Celui-ci appelle cependant quelques remarques ou plutôt interrogations et qui porteront notamment sur des compléments d'information : primes, objectifs à atteindre en ce qui concerne le nombre de personnels bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), rémunérations, télétravail dont certains seront abordés sous le prisme de l'égalité professionnelle.

Pour ce qui concerne la cartographie, la CFDT se félicite des travaux en vue de sa refonte complète qu'elle appelle de ses vœux depuis de nombreuses années. Elle n'émet pas d'objection générale quant aux propositions faites ce jour mais aurait aimé disposer de l'argumentaire de l'administration en amont plutôt que d'avoir à se livrer à un exercice de décodage. Il en est de même pour l'évolution des rémunérations.

Une pleine transparence est nécessaire. La transparence constitue au demeurant une attente forte des personnels. Autant s'assurer de cet exercice auprès de leurs représentantes et représentants. Aussi, nous demandons le retour de notes d'accompagnement explicatives autant que faire se peut.

Si nous prenons note des évolutions proposées, nous prenons aussi note de ce qui ne l'est pas. Or, la cartographie actuelle a accouché de nombre d'aberrations au fil du temps et la refonte annoncée pour janvier 2025 nous semble lointaine alors que depuis plusieurs années déjà, la CFDT ne cesse de revendiquer une réforme en profondeur de la cartographie, une réforme du volet indemnitaire avec une hausse des rémunérations significatives pour les personnels détachés, à l'instar des personnels en position normale d'activité PNA, sans oublier les personnels contractuels.

Aussi, nous demandons ce jour que l'administration nous apporte la garantie d'un juste positionnement sur la cartographie des personnels qui seront recrutés et du rétablissement pour un juste positionnement, c'est-à-dire d'un correctif attendu à la hausse de tous et toutes les agents et agentes, actuellement en renouvellement de contrat et qui sont positionné-es défavorablement sur la cartographie. En d'autres termes, nous demandons que tous les personnels en recrutement soient positionnés dans le groupe fonctionnel inhérent à leur catégorie et pour les collègues en renouvellement de contrat que les agent-es de catégorie A classés en catégorie B soient tou-tes reclassé-es en A, avant même l'évolution envisagée de la cartographie.